

Conseil Municipal du 23 Septembre 2024

ORDRE DU JOUR

1 – Décision Modificative N°2

2 – Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Avis du Conseil Municipal

3 –Ressources Humaines

3a) Modification de la quotité de travail d'un emploi permanent, à temps non complet (durée < 50 % d'un temps complet), de catégorie C.

3b) Mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement des Policiers Municipaux.

3c) Actualisation du Régime Indemnitare.

3d) Création d'un emploi non permanent, à temps complet, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (Article L332-23 2° Du Code Général de la Fonction Publique).

3e) Création d'un emploi permanent à temps complet

3f) Régularisation du tableau des effectifs

3g) Création de six emplois non permanents à temps non complet, suite à accroissement temporaire d'activité, Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique

4 – Organisation sur les temps scolaires : Demande de dérogation

5 – Subventions aux Associations – 3^{ème} Répartition

- Studio Honolulu (réalisation d'un film)
- Flot Musical / Festival l'Estacade
- Les amis de l'Orgue : subvention exceptionnelle

6- Travaux de Réhabilitation de la Mairie – Transfert de la salle des Mariages et du Conseil Municipal

7- Saison culturelle municipale, concert de Noel - Fixation du tarif d'entrée

8- Convention avec l'Association Pop Up – signature - autorisation